

Championnat de France des Clubs TOP16

Du 30 mai au 9 juin 2024

Préambule :

Dans le présent règlement, « joueurs » et « spectateurs » désigneront les personnes appartenant à ces catégories, indépendamment de leur sexe.

Article 1 : Organisation

La Fédération Française des Echecs, en partenariat avec la ville et Agglomération de Chartres, organise le Championnat de France des Clubs – TOP16 à Chartres du 30 mai au 9 juin 2024.

La compétition se déroule en un lieu unique, le salon Marceau de l'Hôtel de Ville et Agglomération de Chartres, 1 Place des Halles, 28000 CHARTRES.

Sont autorisées à participer au TOP 16 les équipes inscrites en bonne et due forme auprès de la Fédération Française des Echecs selon le règlement fédéral du championnat de France des clubs (A02).

Article 2 : Règles de la Compétition

Les règles du Jeu appliquées sont celles de la FIDE en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2023.

Le déroulement de la compétition est détaillé dans le règlement du championnat de France des clubs de la Fédération : http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/A02_2023_2024_Championnat_de_France_des_Clubs.pdf

Article 3 : Horaires, compositions d'équipes et Forfaits

Horaires	
Ronde 1 : jeudi 30 mai	15h15
Ronde 2 : vendredi 31 mai	14h15
Ronde 3 : samedi 1 ^{er} juin	14h15
Ronde 4 : dimanche 2 juin	14h15
Ronde 5 : lundi 3 juin	14h15
Ronde 6 : mardi 4 juin	14h15
Ronde 7 : mercredi 5 juin	14h15
Ronde 8 : jeudi 6 juin	14h15
Ronde 9 : vendredi 7 juin	14h15
Ronde 10 : samedi 8 juin	14h15
Ronde 11 : dimanche 9 juin	13h15
Cérémonie de clôture le dimanche 9 juin vers 19h30	

Pour la première ronde, les compositions des équipes doivent être remises au plus tard à **12h00** le 30 mai.

Pour toutes les autres rondes, elles doivent être remises au plus tard à **10h00** du jour de la ronde concernée.

Les compositions d'équipe pour toutes les rondes doivent prendre en compte le dernier Elo publié par la FIDE (Elo de mai 2024).

Les compositions ordonnées peuvent être remises uniquement par mail auprès de l'arbitre principal ou du Directeur du TOP 16. Ils sont joignables par téléphone en cas d'urgence :

benjamin.marret@outlook.fr ou 06 50 04 37 26

jordi.lopez@ffechechs.fr ou 06 15 33 67 70

En cas de non-respect de cet horaire :

- Pour la ronde 1, l'article 3.6 du règlement sera appliqué (retard répercuté sur la pendule des joueurs).
- Pour les rondes 2 à 11, la composition de la ronde précédente sera utilisée par défaut sans contestation possible.

Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 1h par rapport à l'heure officielle prévue pour le début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4 : Arbitrage

Arbitre Principal : Benjamin MARRET (AI)

Arbitres adjoints : Georges BELLET (AFE1 / AF) et Paul-Adrien SALLY (AFE1 / AF)

Article 5 : Conduite des joueurs, capitaines et spectateurs

Les analyses et conversations sont interdites dans la salle de jeu et dans tout autre lieu accessible aux joueurs. Dans la salle de jeu, il est interdit de stationner derrière ses adversaires du match en cours. Cette règle s'applique à toute personne liée à l'une des équipes concernées. Les seuls lieux autorisés pour les joueurs sont la salle de jeu, les toilettes et la zone de distribution café/eau. Il est interdit de sortir du lieu de la compétition sans l'accord d'un arbitre (ex : zone fumeur). L'arbitre peut refuser toute demande ou limiter la sortie dans le temps. Sauf cas exceptionnel, il ne sera pas autorisé à deux personnes d'une même équipe de sortir en même temps du lieu de la zone de jeu.

Article 6 : Dispositions anti-triche

Si une discussion implique un joueur, l'arbitre constatant ce fait avertira le joueur, lui retirera du temps en cas de récidive et déclarera la perte de la partie en cas de nouvelle occurrence. Si une discussion implique un spectateur, l'arbitre l'avertira et pourra l'exclure du lieu de compétition en cas de récidive.

Seuls les capitaines ont l'autorisation de parler aux joueurs, sous surveillance impérative d'un arbitre et uniquement pour les consignes concernant l'opportunité d'une nulle par accord mutuel.

Les joueurs et les capitaines ne doivent pas avoir de téléphone, montre connectée, écouteurs, ni tout autre appareil électronique sur eux. Si pendant sa partie, il est confirmé qu'un joueur a un appareil électronique en sa possession sur les lieux de la compétition, alors sa partie sera déclarée perdue sauf si l'arbitre en décide autrement après vérification de la nature de l'appareil. Cette sanction peut être encore appliquée après la fin de la partie si la preuve de la possession de l'objet est effectuée. Si ce fait est constaté sur une personne non joueuse liée à une équipe (capitaine), elle perdra son droit d'accès à la salle de jeu au moins pour la ronde en cours et pourra causer pour son équipe l'obligation de participer à une procédure de vérification anti-triche approfondie.

Les spectateurs pourront, sans déranger les joueurs, utiliser leur téléphone pour prendre des photographies les 10 premières minutes de chaque ronde, puis le conserveront éteint dans une poche ou un sac, ceci dans l'ensemble du **lieu de la compétition**.

En outre, afin de prendre en compte les directives de la FIDE destinées à lutter contre la triche, il est porté à l'attention des joueurs, joueuses et des capitaines, que des détecteurs ferromagnétiques seront mis en place sur le lieu de la compétition. Les arbitres pourront procéder à des détections aléatoires sur eux, durant les parties, uniquement à l'occasion de leurs déplacements. Ces détections seront effectuées rapidement afin de causer le minimum de gêne aux personnes ayant une partie en cours. Conformément à la réglementation en vigueur, ces contrôles n'auront pas de caractère contraignant, toutefois, l'arbitre dirigeant le contrôle pourra tirer les conséquences d'un refus de la personne soumise au contrôle et appliquer l'une des sanctions prévues à l'article 12.9 des Règles du Jeu.

Article 7 : Appels

Une commission d'appel de 3 membres sera composée avant le début de la ronde 1 et affichée dans la salle de la compétition. L'arbitre en chef participera à cette commission en tant que consultant.

Pour effectuer un appel, le joueur devra d'abord suivre les directives de l'arbitre et signaler son intention de faire appel. Cet appel sera déposé par écrit et contresigné par le capitaine de l'équipe concernée auprès de l'arbitre en chef au plus tard 30 minutes après la fin de sa partie.

Article 8 : Engagement

Toutes les équipes participantes s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, pour chaque ronde les capitaines ont la responsabilité de rappeler les consignes à l'ensemble de leurs joueurs et joueuses.

L'Arbitre Principal du TOP 16

Benjamin Marret

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Marret', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Directeur du TOP 16

Jordi Lopez

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Lopez', with a long horizontal stroke extending to the right.